Image not found or type unknown

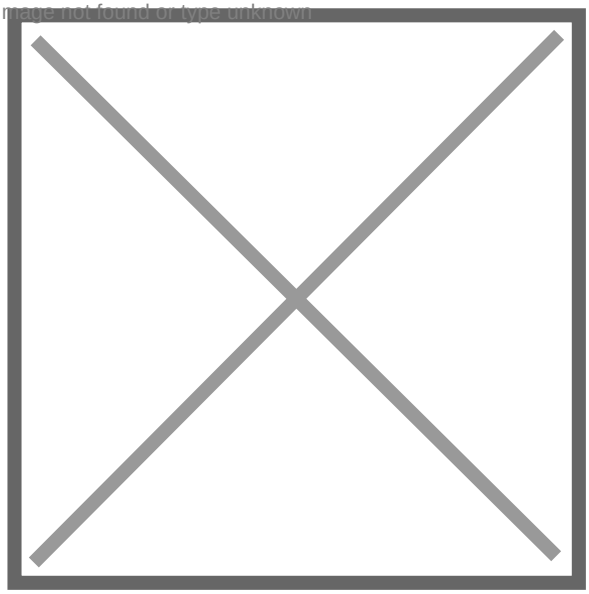

Financement maison de retraite

Par **Frpa70**, le **28/02/2008** à **19:53**

Ma grand mère est en maison de retraite et touche une petite retraite qui ne lui permet pas de la financer intégralement. Ces deux filles doivent donc payer les 300 euros restant par mois. Pas de pb pour ma mère qui accepte de payer les 150 euros de sa part malgré qu'elle soit veuve depuis peu. Par contre ma tante qui possède tout de même deux maisons viens de signifier à ma mère qu'elle devrait payer plus que m'elle car elle a 4 enfants salariés. Ma tante a une fille qui travaille et deux autres étudiantes. Qu'en pensez vous? Est elle dans son droit ? Comment se partage les 300 euros restant en sachant que les deux filles ont les moyens de payer ? La somme restante est-elle partagée en fonction des revenus de chacun ?

Merci d'avance.

Par **ly31**, le **28/02/2008** à **20:16**

Bonsoir,

Effectivement les enfants doivent venir en aide à leurs parents

Malheureusement si les parents sont placés en maison de retraite et que ceux ci n'ont pas assez de moyens financiers pour régler la maison de retraite, il faut savoir que le Juge, se tourne également vers les petits enfants, mais ce n'est pas le cas en ce qui vous concerne !

Cependant, si les deux enfants (les deux soeurs en l'occurrence) ne sont pas en mesure de se mettre d'accord, Monsieur le Juge, se chargera du problème à régler, et il est de toute

évidence qu'il tiendra compte des situations de chacune

Je vous souhaite une bonne fin de soirée

ly31

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés